



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 4170

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'avenir des bureaux de poste en milieu rural et suburbain. Des declarations contradictoires ayant ete faites par le Gouvernement sur ce sujet, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions quant au maintien d'un service postal de qualite en milieu rural, element essentiel d'une politique coherente d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La Poste est particulierement concernee par le moratoire de six mois decide par le Premier ministre et suspendant la fermeture des services publics en zone rurale. Des directives ont ete donnees au president de La Poste afin que, durant cette periode, l'integralite des services offerts soit maintenue. Concretement, les suppressions ou transformations d'etablissements sont gelees et les horaires d'ouvertures des bureaux sont conserves. Le service de la distribution postale doit etre garanti et ameliore sur l'ensemble du territoire. Les structures de dialogue mises en place dans le cadre de la reforme des PTT, commissions departementales de concertation postale et conseils postaux locaux, seront reactivées de facon a analyser, en etroite liaison avec les elus, l'evolution de services offerts en zone rurale. A cet egard, la mission devolue a La Poste en matiere d'aménagement du territoire par la loi du 2 juillet 1990 ainsi que l'importance et la diffusion de son reseau de contact militent pour l'engagement d'une reflexion en profondeur sur la participation de La Poste a une optimisation et a une modernisation des services publics offerts en milieu rural en synergie avec l'ensemble des organismes concernees. Par ailleurs, dans tous les departements ou doit etre elabore un schema d'organisation et d'amelioration des services, la periode du moratoire doit etre mise a profit pour rechercher dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat et les collectivites locales des solutions innovantes et des experiences nouvelles de developpement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication. Dans ces departements, le reseau postal doit remplir une mission particuliere et un plan d'action specifique est en cours de preparation. En milieu suburbain, et plus particulierement au sein des quartiers defavorises, La Poste, tres attachee a sa mission de service public, ne souhaite pas se desengager, bien au contraire. C'est ainsi qu'associee aux travaux de reflexion menes par le ministere de la ville, elle a par ailleurs engage une serie d'actions en partenariat avec les collectivites et les grands bailleurs. Au plan interne, elle tend a renforcer le role des agents d'accueil, met en place des interpretes et contribue a l'insertion par l'emploi en privilegiant le recrutement local.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4170

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2084

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2956